

124-SERVICES

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 euro

Siège social : 26 RUE DE LA PREVOYANCE 93700 DRANCY

904 201 910 R.C.S. BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS **DE L'ASSOCIÉ UNIQUE** **DU 9 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le neuf juin,

A 10 heures,

Monsieur Thiam Allé,

Demeurant 26 RUE DE LA PREVOYANCE 93700 DRANCY,

Propriétaire de la seule et unique part sociale de 1 euro composant le capital social de la société 124-SERVICES,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Thiam Allé